

# CONTRAT D'UTILISATION

*„arrivée & grimper“*



Nom / Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Nombre de harnais d'escalade \_\_\_\_\_ Parcours enfants \_\_\_\_\_

## RÈGLES D'UTILISATION ET DE CONDUITE

(Extrait; détails au verso)

- Avant d'accéder la première fois au parcours, je participe aux instructions de sécurité théoriques et pratiques.
- Je réalise le parcours de manière autonome et sous ma propre responsabilité; je ne remets pas l'équipement de sécurité ou des parties de celui-ci à des tiers.
- Je me sécurise toujours avec le système de sécurité et je suis les instructions du personnel du parc d'aventure.
- J'informe également les personnes qui m'accompagnent des règles de conduite.
- Je ne mets inutilement en danger ni moi-même ni d'autres personnes, et je ne fais peur à personne.
- Je porte des chaussures fermées au profil antidérapant.
- Le poids corporel maximum des participants est de 120 kg.
- Les enfants de moins de 140 cm ont uniquement accès en compagnie d'un adulte.
- Parcours spécial pour enfants de 4 à 8 ans et de moins de 140 cm.
- Ecoles, groupes de jeunes: un adulte grimpeur pour 10 jeunes.
- Le recours aux prestations de la „Kletterturm“ est lié à certains risques et a lieu à ses propres risques.
- L'exploitant de la „Kletterturm“ (la société Frutigresort) décline toute responsabilité en cas de dommages matériels et pécuniaires, sauf en cas de faute volontaire ou de négligence grave de sa part.
- La société Frutigresort ne peut être tenue responsable d'accidents dus à des cas de force majeure ni de dommages que les clients de la Frutigresort occasionnent à des tiers.

Je prends connaissance de ces règles d'utilisation et de conduite et, de par ma signature, je confirme que je les ai lues, que je les accepte et respecte.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

FRANÇAIS

# RÈGLES D'UTILISATION ET DE CONDUITE

## Klettertrum Frutigresort



**Ces règles doivent être lues, comprises et acceptées en signant le contrat.**

Toute infraction à ce règlement et aux panneaux indicateurs sur le parcours peut entraîner l'exclusion du parcours acrobranche.

**1 RÈGLES DU PARC** | Dans ce règlement, la forme masculine désigne également la forme féminine.

### 1.1 Les instructions doivent être suivies

Les directives et instructions du personnel du parc d'aventure ainsi que celles figurant sur les panneaux indicateurs doivent être suivies.

### 1.2 Sécurité

**Les visiteurs du parc d'aventure doivent toujours se sécuriser avec le système de sécurité conformément aux instructions.** L'équipement de sécurité est obligatoire, et doit être porté et utilisé conformément aux instructions. Si l'équipement (harnais d'escalade) est enlevé, p. ex. pour se rendre aux toilettes, un collaborateur du parc d'aventure doit contrôler, avant la prochaine étape du parcours, s'il a de nouveau été enfilé correctement.

**Les éléments se trouvant entre les plateformes ne doivent être parcourus que par une personne à la fois. Trois participants maximum ont le droit de se trouver sur chaque plateforme simultanément.** Les exceptions sont expressément signalées. En cas de doute, veuillez consulter le personnel du parc d'aventure.

### 1.3 Responsabilité individuelle

Les visiteurs réalisent le parcours de manière autonome, sous leur propre responsabilité, et ils ne doivent pas se mettre eux-mêmes ou d'autres inutilement en danger ni effrayer d'autres personnes.

### 1.4 Substances stupéfiantes

Il est interdit de réaliser le parcours sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments.

### 1.5 Déchets

Il est strictement interdit de laisser tomber des objets et toute forme de déchets sur le sol, ainsi que de manger, de boire et de fumer sur le parcours.

### 1.6 Prix d'entrée

Le prix d'entrée comprend l'utilisation de l'équipement de sécurité pendant les heures d'ouverture, l'instruction, l'utilisation autonome du parcours et la surveillance par le personnel du parc. Il est strictement interdit de remettre des parties de l'équipement de sécurité à des tiers.

## 2 CONDITIONS D'UTILISATION

### 2.1 Instruction

Tout utilisateur est tenu de participer à une instruction de sécurité théorique et pratique avant de pénétrer la première fois sur le parcours.

### 2.2 Poids corporel maximum

Le poids corporel maximum des participants est de 120 kg.

### 2.3 Parcours enfants

Il existe un parcours spécial pour enfants à partir de 4 ans et de moins de 140 cm.

### 2.4 Accompagnateur

Les enfants/adolescents mesurant entre 1.30 et 1.40 m ont uniquement accès en compagnie d'un adulte.

### 2.5 Ecoles, groupes de jeunes

En tant qu'exception à la règle ci-dessus: un adulte grimpeur pour 10 jeunes

**2.6 Vêtements, équipement** | Pour des raisons de sécurité, les règles suivantes doivent être respectées lors du parcours:

- il est nécessaire de porter des chaussures fermées avec des semelles antidérapantes;
- les robes, jupes et foulards sont interdits, les cheveux longs doivent être attachés;
- les objets pouvant glisser (téléphones portables, appareils photo, bijoux, canifs, porte-monnaie, etc.) peuvent être déposés auprès du personnel du parc d'aventure;
- il est interdit d'emporter des sacs, sacs à dos, sacs bananes, etc. sur le parcours;
- il est interdit d'utiliser un équipement de sécurité personnel (harnais d'escalade, poulie, etc.)

### 2.7 Critères médicaux d'exclusion

Si un participant souffre d'une maladie, d'une blessure ou d'autres troubles physiques/psychiques pouvant constituer un risque d'accident pour lui-même ou d'autres participants sur le parcours, celui-ci n'est pas autorisé à utiliser le parcours acrobranche.

## 3 ASSURANCE, RISQUES, RESPONSABILITÉ ET DROIT APPLICABLE

### 3.1 Assurance

Il incombe aux participants de contracter une assurance.

### 3.2 Risques

L'utilisation d'un parcours acrobranche comporte des risques. Les vêtements peuvent se salir ou être endommagés. Des meurtrissures et écorchures peuvent survenir. Si le règlement et les instructions du personnel du parc d'aventure ne sont pas respectés, des chutes avec une issue fatale sont possibles dans des cas extrêmes.

### 3.3 Responsabilité

L'exploitant décline toute responsabilité pour tout dommage pouvant survenir en rapport (direct ou indirect) avec l'utilisation du parcours acrobranche. Il décline notamment cette responsabilité si ce règlement n'est pas respecté, est contourné ou enfreint. Le parcours acrobranche et la plateforme panoramique sont fermés en dehors des heures d'ouverture quotidiennes en fonction de la saison; il est interdit de s'y trouver et d'y pratiquer de l'escalade en dehors des heures d'ouverture.

### 3.4 Remboursement

Si le personnel du parc d'aventure décide de fermer le parcours acrobranche en cas de force majeure (tempête, orage, neige, etc.), il n'existe aucun droit au remboursement du prix d'entrée. Il en va de même lorsque le participant interrompt la visite de son plein gré.

### 3.5 Droit applicable

En tout état de cause, le droit suisse est applicable. Le for juridique est à Thoune.